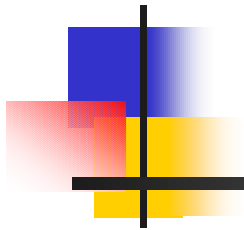


# La Convention de Nairobi





ou

---

- Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale



# Les pays membres

---

- Afrique du Sud
- Comores
- France (La Réunion)
- Kenya
- Madagascar
- Maurice
- Mozambique
- Tanzanie
- Seychelles
- Somalie

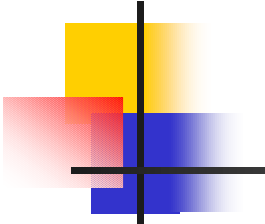


# Historique

---

- Le CA du PNUE a désigné les zones côtières et marines comme domaine prioritaire des activités à entreprendre. Une approche régionale a été décidée pour traiter les questions y afférentes
- 1974: Démarrage du Programme « Mers régionales » au PNUE
- 1985, adoption de la Convention de Nairobi par les 9 États de l'EAF

# Historique (suite)

- 
- Mai 1993: réunion des Ministres de l'Environnement Arusha; valeur des ZC et GIZC
  - 1996: Conférence sur la Politique de gestion des ZC des Etats insulaires de l'EAF
  - La Convention de Nairobi ainsi que ses 2 protocoles ont été signés par MAD le 21.06.85 et ratifiée le 03 Mars 1998



# Objectifs et stratégie

---

- Conserver la biodiversité marine et côtière de la région;
- Développer les zones côtières et marines;
- Renforcer le partenariat secteur public, privé et agences intergouvernementales
- Renforcer les compétences;
- Adopter une approche régionale plutôt que locale;



# Avantages de Madagascar

---

- Madagascar a bénéficié des fonds régionaux pour trouver des solutions en matière d'érosion côtière et de destruction des habitats, du centre d'échange d'information, de données et de compétences sur les écosystèmes marins et côtiers,
- de fonds supplémentaire sur la prévention de la pollution marine et côtière et
- du point de vue politique : une prise en compte des activités effectuées.



# Les axes de travail

---

- Promotions des conventions régionales et internationales ayant des relations avec celle de Nairobi;
- Evaluation de l'état et les sources de pollutions et leurs impacts sur les écosystèmes;
- Suivi de l'érosion côtière et restauration des habitats détruits;
- Coordination des efforts

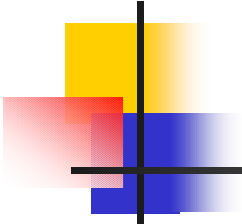


# Mise en oeuvre

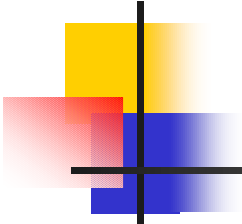
---

- CRNTF: au niveau du Secrétariat Général du MEEF
- D'autres groupes de travail seront créés au fur et à mesure de la nécessité

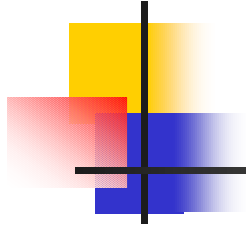
# Perspectives

- 
- Révision de la Convention et ses 2 protocoles (à soumettre à la COP 4) qui sont:
    - Le protocole sur les Aires Protégées (côtières et marines) et la biodiversité ;
    - Les activités terrestres et les sources de pollution (biologiques ou non)
  - 1 projet régional cofinancé par le GEF, le gvt norvégien et les parties (en nature) sur l'érosion côtière et la destruction des habitats – démarrage ce 1er semestre

# Orientation

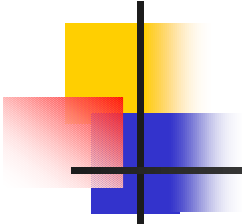
- 
- Les activités à réaliser dans le cadre de la Convention auront une orientation régionale mais pas locale ni nationale. Les spécificité locales et nationales seront prises en compte malgré tout
  - Les échanges d 'information et d expertise régionales seront prioritésées

# Réalisation

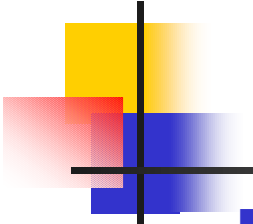


- Rapports nationaux sur la politique et l'état de l'environnement marin et côtier
- Rapports nationaux thématiques sur la destruction des habitats, l'érosion côtière et les récifs coralliens

# Financement

- 
- 
- Pas de mécanisme propre
  - UNEP assure l'administration (secrétariat)
  - GEF co-finance des projets
  - Gouvernements participants: Suédois, Norvégien, hollandais...
  - Participation de chaque Partie

# Structure

- 
- International: Secrétariat au PNUE – Nairobi
  - Régional: l'Unité Régionale de Coordination - Seychelles
  - National:
    - Point Focal
    - Task Force National sur les récifs (à mettre en place)
  - Dixon Waruinge: [dixon.waruinge@unep.org](mailto:dixon.waruinge@unep.org)
  - Point focal national: Chantal Andrianarivo [val@wanadoo.mg](mailto:val@wanadoo.mg); tél: 22 415 38 / 54, 22 418 83
  - Point focal assistant: ?
  - Contact CRTF: Maharavo Jean [maharavo@simicro.mg](mailto:maharavo@simicro.mg)

# STRUCTURE DE LA CONVENTION

